

Le Canada se fait le champion de la Zone de libre-échange des Amériques

Cette année marque le début des négociations concernant la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). En qualité de président de la première étape des négociations, le Canada dirige un processus qui, à son aboutissement, fournira aux entreprises canadiennes des règles de base plus claires et un accès accru aux marchés d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Canada souhaite vivement faire progresser la libéralisation du commerce dans l'hémisphère, parce qu'il reconnaît les avantages que nous retirons actuellement des accords étendus de libre-échange que nous avons négociés avec les États-Unis et le Mexique, dans l'Accord de libre-échange nord-américain de 1994, et avec le Chili, dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili de 1997.

Au cours des dernières années, pendant que les 34 pays de la ZLEA s'efforçaient de définir ce que serait la ZLEA, les entreprises canadiennes ont cherché à accroître leur présence sur les marchés latino-américains. La participation enthousiaste de représentants du secteur privé canadien à la mission d'Équipe Canada en Amérique latine, en janvier dernier, témoigne de l'intérêt grandissant que suscite la région.

Par les négociations concernant la ZLEA dans lesquelles il s'est engagé, le gouvernement souhaite accroître la transparence et l'ouverture des régimes commerciaux dans la région, dans l'intérêt des exportateurs et des investisseurs canadiens.

L'objectif visé est la conclusion d'un accord unique et étendu de libre-échange entre les 34 pays de la zone. Au Sommet tenu à Miami en décembre 1994, lorsqu'ils sont convenus pour la première fois de l'objectif commun d'une ZLEA, les dirigeants de la zone ont fixé à l'an 2005 l'échéance des négociations.

Reconnaissance de l'engagement du Canada

Parce qu'il est décidé à négocier un accord portant création d'une ZLEA, le Canada est fier d'avoir été choisi pour occuper la présidence des négociations jusqu'en octobre 1999, lors de la réunion des ministres du Commerce de la ZLEA qui s'est tenue en mars 1998 à San Jose, au Costa Rica.

Les négociations ont été officiellement lancées par les dirigeants des pays de la zone lors du deuxième Sommet des Amériques tenu en avril, à Santiago, au Chili (voir le numéro de *CanadExport* du 1^{er} juin 1998).

Dans son rôle de président de l'ensemble des négociations, le Canada dirige le Comité des négociations commerciales (CNC), qui regroupe les négociateurs principaux. De plus, le Canada sera l'hôte de la prochaine réunion des ministres du Commerce qui doit avoir lieu au cours de l'automne de 1999. Le principal objectif du Canada est de faire en sorte que les négociations soient solidement engagées.

Négociations en cours

Jusqu'à maintenant, les négociations se déroulent comme prévu. À la première réunion du Comité des négociations commerciales, tenue à Buenos Aires, en juin, les programmes de travail ont été établis pour neuf groupes de négociation et trois groupes consultatifs. Ces groupes tiendront leur première réunion en septembre et en octobre, à Miami, lieu choisi pour le lancement des délibérations détaillées sur la ZLEA.

Les neuf groupes de négociation traiteront des thèmes suivants : l'accès aux marchés, l'agriculture, l'investissement, les services, les marchés publics, les droits de propriété intellectuelle, les subventions, les mesures antidumping et les droits compensateurs, la politique de concurrence, et le règlement des différends.

En outre, trois groupes consultatifs ont aussi été créés pour étudier les questions de portée générale, soit la participation des économies de petite taille, la société civile et le commerce électronique.

Le CNC examinera les résultats des réunions, tenues durant l'automne, à sa réunion de décembre à Paramaribo, au Suriname. La troisième réunion du CNC doit avoir lieu en Bolivie au printemps de 1999.

La mise en place d'un processus collectif de consultation de la société civile dans les Amériques sera une tâche particulièrement complexe pour le Canada, en sa qualité de président, ainsi que pour tous les pays de la ZLEA. (La société civile comprend les organismes représentant les milieux des affaires, des travailleurs, de l'environnement et de l'enseignement.)

Le Canada a joué un rôle clé dans la création d'un comité de la ZLEA formé de représentants gouvernementaux, qui recueillera et analysera les vues de la société civile afin de les présenter aux ministres. Ce processus collectif sera distinct des consultations

Voir page 8 — La zone de libre-échange